

Pédiatrie : équipe médicale complétée et organisation transitoire dès janvier 2008

Comme annoncé en août dernier comme mesure transitoire incontournable pour 2008, la pédiatrie hospitalière sera centralisée à Pourtalès dès le 7 janvier, de manière à concentrer les moyens et les patients, dans l'attente de la désignation puis de la concrétisation du site « mère-enfant » unique. Elle s'appuiera sur une équipe médicale largement renouvelée, garante de la pérennité de l'activité pédiatrique hospitalière dans notre canton.

Nombre d'enfants hospitalisés en diminution, problèmes de recrutement dans les équipes tant soignante que médicale, la centralisation provisoire de la pédiatrie sur le site de Pourtalès dès 2008, annoncée en août dernier comme indispensable au maintien de prestations pédiatriques hospitalières dans le canton, tombe à point nommé. L'activité hospitalière sera centralisée pendant cette phase transitoire à Pourtalès, dans l'attente du choix définitif du site « mère-enfant » ; aucun enfant ne passera plus la nuit sur le site de La Chaux-de-Fonds. Des prestations ambulatoires y sont par contre maintenues, sous forme de policlinique et de chirurgie d'un jour.

Policlinique et chirurgie d'un jour maintenues

Une policlinique pédiatrique est conservée à La Chaux-de-Fonds, ouverte les jours ouvrables comme les week-ends ; elle prendra en charge les enfants, avec ou sans rendez-vous. La **Hotline pédiatrique** renseignera les parents, de jour comme de nuit, sur la marche à suivre. Une activité chirurgicale d'un jour (entrée et intervention le matin, sortie en fin de journée) subsistera également à La Chaux-de-Fonds, les enfants opérés étant transférés en fin de journée à Pourtalès en cas d'impossibilité de retour à domicile.

La maternité de La Chaux-de-Fonds poursuit son activité

L'activité de la maternité est maintenue, seuls les accouchements à risque (selon indication médicale) sont réalisés sur le site de Pourtalès pour faciliter la prise en charge de nouveau-nés nécessitant un passage en néonatalogie (soins intensifs pour nouveau-nés). Quant à l'assistance pédiatrique apportée lors des accouchements, elle sera effectuée par un médecin assistant de pédiatrie, sur place à La Chaux-de-Fonds 24h/24. C'est lui qui réalisera également le contrôle clinique des nouveau-nés. En cas de besoin, le renfort par un médecin cadre en pédiatrie sera organisé par un transport type SMUR depuis le site de Pourtalès.

Des mesures qui ne préjugent en rien de la suite

Cette nouvelle organisation, et le maintien de prestations ambulatoires sur deux sites, n'est applicable que dans l'attente de l'installation définitive du site « mère-enfant » unique, dont, nous le rappelons, la localisation est du ressort du Conseil d'Etat.

Nouvelle équipe médicale

La perspective de concrétisation du site « mère-enfant » sur un seul site a permis de rendre attractifs les postes médicaux mis au concours pour remplacer les médecins démissionnaires à fin 2007. L'équipe sera constituée en 2008 de 6 médecins cadres hospitaliers aux profils médicaux complémentaires, sous la responsabilité de la Dresse Laurence Racine, médecin-chef de département. Les pédiatres installés du canton poursuivront leur collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois à travers une participation aux activités de la policlinique pédiatrique les week-ends et jours fériés.

Information tous ménages

Une information, indiquant la marche à suivre pour les parents dont l'enfant est malade, sera distribuée à tous les ménages neuchâtelois au tout début 2008.

Fontaines, le 21 décembre 2007